



# Orientation to Ontario

## RÈGLES D'ÉTIQUETTE DU TRANSPORT EN COMMUN

Bien des collectivités de l'Ontario ont un réseau de transport en commun, par exemple des trains, un métro, un système léger sur rail (SLR), des tramways et des autobus.

### Arrêts et stations

- Les véhicules de transport en commun s'arrêtent aux stations ou aux arrêts désignés.
- Tous les véhicules de transport en commun annoncent le prochain arrêt et l'affichent sur un écran.
- Certains arrêts comportent un petit abri, alors que d'autres ne présentent qu'un panneau.
- Les chauffeurs s'arrêtent lorsqu'ils voient que quelqu'un attend à un arrêt.
- Les passagers peuvent appuyer sur un bouton ou tirer sur une corde pour demander au chauffeur d'arrêter.
- Il existe normalement des stations de train, d'autobus et de SLR. Vous trouverez un abri, des sièges, des renseignements, des magasins et des toilettes publiques à ces stations.
- Les trains et autobus font une pause dans les stations pendant une durée déterminée, même si personne n'attend ou n'a demandé à descendre.

### Parcours et horaires

- Les véhicules de transport en commun suivent un trajet précis ; vous pouvez obtenir les cartes et les horaires en ligne et dans les stations.
- L'horaire peut être modifié la fin de semaine et durant les jours fériés.
- Les réseaux de transport en commun annoncent les retards sur leur site Web, à la radio et dans les médias sociaux.

Les applis mobiles peuvent vous aider à planifier vos déplacements. Consultez l'horaire pour savoir à quelle heure passera le prochain véhicule.

### Paielement

- Lorsque vous montez à bord d'un véhicule, vous devez payer le montant exact du billet, car le chauffeur ne peut pas vous rendre la monnaie.
- Il est illégal d'utiliser les transports en commun sans payer ; vous pourriez recevoir une amende.
- Vous pouvez vous procurer des billets ou des jetons dans les stations et dans certains magasins.
- Si vous prévoyez prendre les transports en commun plusieurs fois la même journée, vous pouvez acheter un

Financé par/Funded by:

1-855-626-0002

<https://orientationontario.ca>



laissez-passer journalier.

- Achetez vos billets auprès de détaillants autorisés pour éviter les billets contrefaits ou le vol de cartes.

### Correspondance

- Lorsque vous payez votre billet, prenez une correspondance en papier de la machine ou demandez-en une au chauffeur pour pouvoir changer d'autobus.

### Utilisation des transports en commun:

Faites preuve de respect envers le personnel et suivez les règles de courtoisie ci-dessous :

- Faites la file et attendez que les gens sortent avant de monter.
- Ne poussez pas dans les stations ou véhicules bondés, et enlevez votre sac à dos.
- Écartez-vous des portes une fois à bord du véhicule.
- Offrez votre siège aux personnes âgées, aux femmes enceintes, aux personnes handicapées et à ceux qui voyagent avec de jeunes enfants.
- Gardez les pieds et vos sacs sur le sol.
- Utilisez des écouteurs pour écouter de la musique, et parlez à voix basse si vous êtes au téléphone.
- Ne laissez pas de déchets dans le véhicule.
- Il est interdit de fumer dans les véhicules, aux arrêts et dans les stations.

### Service de transport en commun accessible

Les réseaux de transport en commun de l'Ontario ont des véhicules accessibles pour les personnes handicapées qui utilisent un fauteuil roulant ou d'autres dispositifs d'aide à la mobilité, par exemple une canne ou des béquilles.

Il existe également des services de transport en commun accessibles spéciaux qui doivent être réservés à l'avance. Le

coût est le même que celui des transports en commun locaux, mais les passagers doivent être admissibles pour l'utiliser. Communiquez avec le réseau de transport en commun local pour obtenir des renseignements sur le transport accessible.

### TAXIS ET COVOITURAGE

- Les taxis sont réglementés par le gouvernement, et les chauffeurs doivent afficher leur permis dans le véhicule. Les taxis utilisent un compteur. Certains services de taxis ont des tarifs fixes pour les longs trajets.
- Dans les grandes collectivités, vous pouvez aussi utiliser des applis de covoiturage comme Uber et Lyft, qui vous permettent de demander et de payer un chauffeur à l'aide de votre téléphone intelligent. Ces chauffeurs n'ont pas de permis de taxi.

